



## 1

## Logement au Japon

### 1-1

### Logements privés

De manière générale, un logement privé ou *mochi-ie* en japonais, est un logement dont vous êtes propriétaire. Il peut s'agir de maisons individuelles ou de copropriétés. Si vous souhaitez construire votre propre maison ou en acquérir une, vous devrez suivre plusieurs procédures.

### 1-2

### Logements publics

Les entités publiques locales proposent des logements publics aux personnes à revenus modestes moyennant des loyers raisonnables. Les critères de détermination du revenu minimum varient selon la préfecture et la municipalité.

### 1-3

### Logements locatifs de l'agence Urban Renaissance (UR)

Il s'agit de logements gérés par l'agence Urban Renaissance (UR). L'agence exige un revenu mensuel minimum. En tant qu'expatrié, vous pouvez louer un appartement si votre statut de résident vous le permet (voir 2-2).

### 1-4

### Logements locatifs privés

Les logements locatifs privés sont les plus courants. Tout le monde peut y accéder moyennant le loyer fixé dans le contrat de location. Les termes du contrat de location varient selon le logement. Veuillez prendre la peine de le lire avant de signer.

## 2

## Aménagement

## 2-1

## Logements publics

- Les entités publiques locales proposent des logements publics aux personnes à revenus modestes moyennant des loyers raisonnables. Les critères de détermination du revenu minimum varient selon la préfecture et la municipalité.
- Les ressortissants étrangers peuvent être soumis à des exigences supplémentaires notamment en ce qui a trait au statut ou à la période de résidence (p. ex., avoir résidé dans le pays pendant plus d'un an) ou aux antécédents du résident au Japon.
- Si vous souhaitez vivre dans un logement public, veuillez déposer votre demande auprès de la préfecture ou de la municipalité compétente.
- Pour en savoir plus sur les critères d'éligibilité et la procédure de demande, veuillez vous renseigner auprès de la préfecture ou de la municipalité responsable des logements.

## 2-2

## Logements locatifs de l'agence Urban Renaissance (UR)

- Vous devez satisfaire aux exigences de revenu mensuel minimum fixées par l'agence UR.
- Pour ce qui est des ressortissants étrangers, ils doivent résider en continu ou posséder l'un des statuts de résident suivants pour pouvoir louer un appartement : diplomate, fonctionnaire, résident permanent spécial ou résident moyenne ou longue durée (y compris les résidents permanents).
- Veuillez contacter le service commercial de l'agence UR (UR Eigyo Center) pour en savoir plus sur la disponibilité des logements et la procédure de demande.

## 2-3

## Logements locatifs privés

- Les expatriés à la recherche de logements locatifs privés peuvent consulter le « Guide de recherche d'appartements » et le « Guide de recherche de logement ».
- Le « Guide de recherche d'appartement » contient des informations essentielles, à savoir :
  - i. la procédure de recherche de logement et les étapes à suivre pour conclure un contrat de location, car la procédure générale en matière de location et de contrats de location au Japon est différente de celle des autres pays.
  - ii. les documents à fournir et le budget à prévoir
  - iii. les modalités d'aménagement
  - iv. les règles de vie dans un logement japonais
  - v. les modalités de déménagement
  - vi. les conditions utiles pour la location d'une chambre, etc.
- Le « Guide de recherche de logement » fournit des informations essentielles pour la recherche de logements locatifs au Japon ainsi que les sites web d'agences immobilières qui proposent des services dans les langues étrangères.



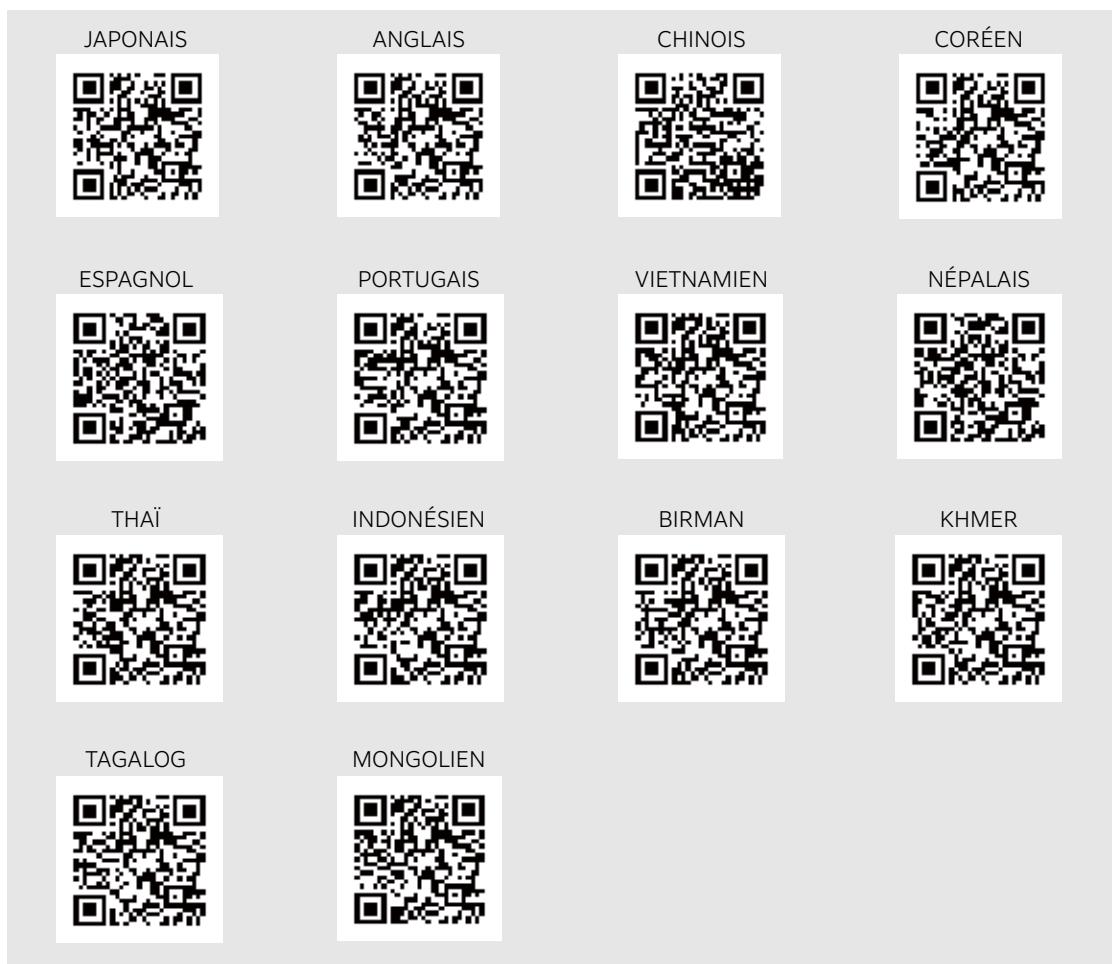
Veuillez consulter le site web du ministère de l'Aménagement du territoire, des infrastructures, des transports et du tourisme pour plus d'informations.

[https://www.mlit.go.jp/jutakukentiku/house/jutakukentiku\\_house Tk3\\_000017.html](https://www.mlit.go.jp/jutakukentiku/house/jutakukentiku_house Tk3_000017.html)



**« Guide de recherche d'appartements »**

JAPONAIS	<a href="http://www.mlit.go.jp/common/001317843.pdf">http://www.mlit.go.jp/common/001317843.pdf</a>
ANGLAIS	<a href="http://www.mlit.go.jp/common/001317844.pdf">http://www.mlit.go.jp/common/001317844.pdf</a>
CHINOIS	<a href="http://www.mlit.go.jp/common/001317845.pdf">http://www.mlit.go.jp/common/001317845.pdf</a>
CORÉEN	<a href="http://www.mlit.go.jp/common/001317846.pdf">http://www.mlit.go.jp/common/001317846.pdf</a>
ESPAGNOL	<a href="http://www.mlit.go.jp/common/001317847.pdf">http://www.mlit.go.jp/common/001317847.pdf</a>
PORTUGAIS	<a href="http://www.mlit.go.jp/common/001317848.pdf">http://www.mlit.go.jp/common/001317848.pdf</a>
VIETNAMIEN	<a href="http://www.mlit.go.jp/common/001316936.pdf">http://www.mlit.go.jp/common/001316936.pdf</a>
NÉPALAIS	<a href="http://www.mlit.go.jp/common/001316937.pdf">http://www.mlit.go.jp/common/001316937.pdf</a>
THAÏ	<a href="http://www.mlit.go.jp/common/001312581.pdf">http://www.mlit.go.jp/common/001312581.pdf</a>
INDONÉSIEN	<a href="http://www.mlit.go.jp/common/001312584.pdf">http://www.mlit.go.jp/common/001312584.pdf</a>
BIRMAN	<a href="http://www.mlit.go.jp/common/001312587.pdf">http://www.mlit.go.jp/common/001312587.pdf</a>
KHMER	<a href="http://www.mlit.go.jp/common/001312589.pdf">http://www.mlit.go.jp/common/001312589.pdf</a>
TAGALOG	<a href="http://www.mlit.go.jp/common/001312590.pdf">http://www.mlit.go.jp/common/001312590.pdf</a>
MONGOLIEN	<a href="http://www.mlit.go.jp/common/001312591.pdf">http://www.mlit.go.jp/common/001312591.pdf</a>



« Guide de recherche de logements »

<https://www.mlit.go.jp/common/001334734.pdf>



Informations relatives à la disponibilité de logements pour les ressortissants étrangers

<https://safetynet-jutaku.mlit.go.jp/guest/index.php> (JAPONAIS)

